



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NO 576-ADM-2026

Avis public est par la présente donné par la soussignée de la Municipalité de Déléage que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 4 août 2026, le règlement no 576-ADM-2026 règlement sur la gestion contractuelle.

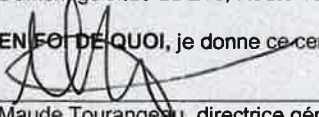
Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation au bureau municipal ou peut être consulté sur le site web de la Municipalité de Déléage à : [www.deleage.ca](http://www.deleage.ca)

Donné à Déléage, ce mercredi, 6<sup>e</sup> jour du mois d'août 2026.

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maude Tourangeau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Déléage, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau municipal, au tableau d'affichage situé au 216, Route 107 à Déléage, sur le site web de la Municipalité de Déléage.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour du mois d'août 2026.

  
Maude Tourangeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière